

DE L'AGE DES PREMIERS COMMUNIANTS

QUELQUES NOTES SUR LE DÉCRET *Quam singulari*

(Suite et fin)

Sur plus d'un point, ce décret révolutionnera nos idées, plus encore notre pratique,—je n'oserais dire notre routine, si à la première réunion sacerdotale du Congrès Eucharistique, le mot n'était tombé des lèvres vénérables du Cardinal Légat, s'il n'avait été repris par le zélé Métropolitain de Montréal, et souligné chaque fois par les applaudissements frénétiques de ce grave auditoire.

En effet, qu'entendons-nous de toute part ? Des plaintes et des gémissements au spectacle de la marée montante du mal ! Si c'est une bonne œuvre de dénoncer le péril, il en est une meilleure encore, c'est de travailler avec intelligence et avec cœur à le conjurer.

Or voici le chef auguste de l'armée du bien, qui donne son ordre formel, et prescrit un moyen déterminé. Pour réaliser le sublime programme de son pontificat : *Tout restaurer dans le Christ*, il veut, il ordonne que l'innocence de l'enfant soit nourrie du Christ.

Placé lui-même près du Cœur de ce Jésus dont il est le vicaire, et dont il nous transmet les commandements et les devoirs, il a entendu le plaintif appel, sans cesse répété : Laissez venir à moi les petits enfants ! Le Seigneur veut les grouper, ces chers innocents, auprès de sa personne adorable pour les réchauffer de son amour, les fortifier à son contact, et les soustraire ainsi aux pernicieuses influence de l'esprit du siècle, qui a fait tant de victimes.

C'est donc l'expression de la volonté divine qui nous parvient par l'intermédiaire du Pontife Suprême. Aussi a-t-elle été accueillie avec la joie reconnaissante d'une filiale obéissance.

Néanmoins, si l'intelligence spéculative acceptait la doctrine sans réserve, la raison pratique n'hésitait-elle pas